

Claude Moïse

# Une synthèse des crises de transition dans l'histoire politique contemporaine d'Haïti de 1915-1934 à 2016-2021

## I — 1915-1946 : la paix américaine

Comme à d'autres États de la Caraïbe et de l'Amérique centrale (Cuba, Porto-Rico, République dominicaine, Panama, Nicaragua), la Pax Americana sera également imposée à Haïti. Il sortira de l'occupation d'Haïti (1915-1934) un remodelage du système politique haïtien. D'abord, le mécanisme des pronunciamientos est cassé, l'armée traditionnelle dispersée, une gendarmerie est constituée qui se prépare à devenir le pilier du régime. Le pouvoir stabilisé, les compétitions politiques sont réduites à leur plus simple expression par la mise en veilleuse du parlement (1918-1930) remplacé par un Conseil d'État à la dévotion du président de la République.

---

NDLA : Le découpage historique qui suit pourra paraître réducteur parce qu'il semble privilégier le facteur politique. Il n'en constitue pas moins un choix délibéré de périodisation, en raison de la pesanteur et de la surdétermination du politique dans la formation sociale historique de la nation haïtienne.

Quatre présidents : Sudre Dartiguenave (1915-1922), Louis Borno (1922-1930), Sténio Vincent (1930-1941) et Élie Lescot (1941-1946) se sont succédé sans secousses. La turbulence de la classe politique est freinée, mais le pouvoir est tout aussi arbitraire et dictatorial. La différence avec le 19<sup>e</sup> siècle, c'est que les présidents sont des civils, tous des avocats. Jusqu'à Duvalier on aura dénombré cinq avocats, un militaire licencié en droit et un médecin.

L'intervention américaine impose la paix et sa propre solution à la faillite des classes dirigeantes: nouveau gouvernement, stabilisation institutionnelle, pacification sécuritaire, assujettissement économique, éviction des puissances européennes, modernisation administrative. Mais le mouvement nationaliste, persistant à ses différentes phases et revendications sociales, ne donne aucun répit aux occupants et à leurs affidés locaux au point de les obliger à trouver des accommodements pour l'exercice du pouvoir au sein des classes dirigeantes. D'où le processus de désoccupation (1930-1934) qui, contrôlé par les Américains, limite les effets des conflits politiques; la transition se fait plutôt en bon ordre en 1930. L'institution parlementaire est rétablie au terme de compétitions électorales ouvertes et Sténio Vincent, un nationaliste modéré, est élu président par l'Assemblée nationale.

Grâce à la libération de l'espace des compétitions politiques et électorales les luttes de pouvoir réactivées dès 1930 au sein des classes dirigeantes prendront une tournure dramatique en 1935. L'épreuve de force entre le président Vincent et une majorité sénatoriale irréductible se solde par un coup d'État contre le parlement en 1935. La réforme de l'État promise par Vincent et destinée à juguler la turbulence de l'opposition se résume à l'institutionnalisation du despotisme présidentiel mis en forme par la Constitution de 1935 qui subordonne le parlement et tout l'appareil judiciaire au chef de l'État, ce dernier étant en outre nanti du droit de procéder aux décrets présidentiels dans l'exercice de son pouvoir. La dictature ainsi codifiée sera renforcée pendant toute la période de la deuxième guerre mondiale par son successeur Élie Lescot (1941-1946). Le système politique ainsi rénové, débarrassé des débordements des généraux du 19<sup>e</sup> siècle, purgé de la turbulence des factions politiques,

instaure un présidentielisme autoritaire plus hermétique encore que celui du siècle dernier.

La Paix américaine s'étendra sur une période de trente ans, de 1915 à 1946. Elle peut être divisée en deux phases distinctes, celle de l'occupation proprement dite (1915-1930) et celle de récupération de la souveraineté formelle (1934-1946) précédée d'une transition de quatre ans (1930-1934). Est-ce à dire qu'une voie solide est tracée pour le nouveau système instauré par l'occupation? Ici il faudra également placer le bilan de l'occupation aux plans économique, de remodelage social, de gouvernance et d'administration, notamment et analyser l'impact de l'environnement international (1939-1945), de l'évolution des relations haïtiano-dominicaines aboutissant au massacre des Haïtiens en république voisine (1937).

## II— 1946-1957: crises, instabilité et la solution duvalérienne

Le nouvel air de liberté après la seconde guerre mondiale souffle également sur Haïti. Un mouvement de contestation de la dictature se développe et gagne de nombreux secteurs sociaux au point de devenir irrésistible. Le président Elie Lescot est renversé le 11 janvier 1946 après une semaine de grèves et de manifestations de rue. Cet événement marque une véritable rupture aux plans politique et social. C'est la première fois depuis 1915 qu'un président est chassé sous la pression populaire et que se crée un vide du pouvoir légal. Un grand brassage social et politique en est résulté. De nouvelles forces sociales s'affirment: développement du mouvement syndical, création d'associations professionnelles, foisonnement de clubs de jeunesse, de groupements politiques et d'organes de presse. L'élite des classes moyennes noires revendique sa part de pouvoir en s'opposant bruyamment à ce qu'elle dénonce comme l'exclusivisme de la bourgeoisie mulâtre. L'idéologie noiriste aura pour fonction de légitimer la prétention de cette élite à occuper une position dominante dans l'appareil d'État et forcer ainsi son entrée en bourgeoisie.

La crise de 1946 doit son importance à l'ampleur des événements sociaux et politiques et à leur impact sur l'évolution du régime politique en Haïti. L'histoire politique haïtienne connaît en 1946 un véritable tournant par la perturbation des mécanismes de régulation des crises. Les problèmes

de société explosent et, avec eux, la stabilité du régime mis en place par l'occupant. Débarrassé de l'anarchie entretenue par les clans militaires au 19<sup>e</sup> siècle, le gouvernement civil post-occupation était structuré autour d'un président omnipotent appuyé sur une force armée centralisée, disciplinée et hiérarchisée. L'équilibre des forces rompu en 1946, une nouvelle période d'instabilité politico-institutionnelle commence.

Le brassage social de 1946 fait émerger de nouvelles forces dans la société civile et de nouveaux acteurs dans la sphère politique. L'élite des classes moyennes noires entreprend sa montée au pouvoir en promouvant l'idéologie noiriste, par quoi elle justifie sa prétention à occuper une position dominante dans l'appareil d'État. C'est encore par le biais du pouvoir d'État qui donne accès aux moyens d'enrichissement rapide que des membres de cette élite peuvent forcer leur entrée en bourgeoisie et créer ainsi, en contrepoids économique à la bourgeoisie traditionnelle, un levier de progrès social au bénéfice de la majorité nationale. Telle est la théorie des Noirs au pouvoir... qui sera reprise par le duvaliérisme et dont on connaît l'histoire...

Après la guerre, le pays bénéficiera de la conjoncture économique internationale favorable : envolée des prix sur les marchés de l'exportation de denrées comme le café et le sisal, essor du commerce de la figue-banane, promotion active du tourisme par exemple. Par ailleurs, l'extension de chantiers des grands travaux publics stimule les affaires. Il faut noter des mesures sociales comme l'augmentation du salaire minimum, une relative liberté publique, la campagne dite de libération financière depuis 1947 en vue de liquider les séquelles de la dette de l'occupation, le succès de l'exposition internationale de commémoration du bicentenaire de Port-au-Prince en 1949, la floraison artistique et culturelle ; tout cela crée une ambiance propre à renforcer le crédit du gouvernement auprès des classes moyennes et de certaines couches populaires urbaines.

En même temps, le succès aiguïtant les appétits, l'avenir apparaît prometteur aux affairistes, aux spéculateurs, aux accapareurs qui font leur chemin dans le champ du pouvoir. Ce qui, d'une part, exacerbe les contradictions au sein de la société traditionnelle et, d'autre part, stimule les mouvements de revendications syndicales et la presse critique sur les grands problèmes de société. Et bien vite en 1950 les débats sur le

renouvellement des institutions étatiques vont agiter la classe politique et projeter le spectre d'une nouvelle crise de transition.

### III— Que faut-il retenir de 1946-1957 ?

Ce qui est dit de 1946-1956, ce que l'on en sait signifie-t-il que le pays était engagé dans la voie de la démocratie, de l'État de droit démocratique et du progrès de la nation ? Quelles sont les altérations de l'héritage historique, les déficiences socio-culturelles et les incohérences dues à l'action politique, tout ce qui entrave la marche vers le développement ? La révolution de 1946 — on s'est habitué à appeler ainsi ce mouvement né du jaillissement de fractions des classes moyennes et de certains milieux populaires urbains — portait-elle une transformation radicale de la société qui justifierait cette appellation ?

De 46 à 56 se sont produits des événements d'importance qui eussent conduit Haïti sur une autre voie. En dépit de tout ce qui a été signalé dans la littérature marxiste haïtienne, de ce que l'on peut retenir de l'émergence du mouvement ouvrier et des avancées de la petite bourgeoisie noire, ce moment reste à explorer.

Le rétablissement du régime présidentiel traditionnel s'accompagne, certes, de la confirmation des prérogatives du parlement, mais la nouvelle classe politique bien que pourvue en politiciens expérimentés n'est pas encore assez forte pour imposer une paix durable. Les successions présidentielles (Estimé en 1950, Magloire en 1957) ont lieu dans des conjonctures de crise, révélatrices de la fragilité du régime politique. Tout tourne autour du président et à chaque fois on se bute à la question de la fin du mandat présidentiel. Par la suite, Haïti ne connaîtra, à une exception près (deuxième mandat du président Préval 2006-2010), aucune transition pacifique du pouvoir telle que réglée et définie dans les Chartes de 1950, 1957, 1987. Autrement, les présidents ont vu leur mandat perturbé ou sont renversés en cours de mandat; dans chaque cas, le successeur n'est élu qu'à la suite d'une période de convulsions qui devient avec le temps de plus en plus violent, de plus en plus longue. Sept mois et un seul gouvernement provisoire en 1946 à comparer aux dix mois de transition mouvementée au cours desquels se sont succédé en 1956-1957

cinq gouvernements provisoires avant l'avènement de Duvalier. Ce qui est peu de chose par rapport aux coups d'État, interventions militaires étrangères et embrouilles calamiteuses qu'Haïti a connues depuis la chute de la dictature en 1986.

Est-ce à dire que le pays renoue avec son passé de turbulence, que la solution américaine de 1915/1946 n'était qu'une parenthèse ?

Rappelons: depuis 1946, trois grandes nouveautés sont apparues qui modifient les données de la lutte politique en Haïti. C'est d'abord la relance et l'amplification des revendications démocratiques observées déjà sous l'occupation. Ensuite le poids social et politique d'une fraction noiriste des classes moyennes et de la bourgeoisie noire. Enfin le retour sur la scène politique de l'armée qui se place en situation d'arbitre pour combler le vide laissé par la chute de Lescot en 1946 ou en position de force pour se substituer aux clans politiques défaillants comme en 1950 et en 1957.

Observons: de l'histoire politique contemporaine d'Haïti on peut relever d'importants mouvements sociaux (1930, 1946, 1956, 1986) porteurs de revendications de larges secteurs de la population et projetant de nouvelles espérances; de même l'on a pu voir émerger une véritable représentation politique dans les grands regroupements portant les trois principaux candidats à la présidence aux élections de 1957 (Louis Déjoie, François Duvalier et Daniel Fignolé). Mais, ces mouvements d'adhésion politique à une personnalité ne sont pas allés au-delà de l'espérance électorale déçue. Les sensibilités dominantes: nationaliste en 1930, noiriste et ouvrieriste en 1946, ne se sont pas concrétisées en des organisations pérennes, et les tentatives organisationnelles duvaliériste, déjoïste et fignoliste de 1957 ont été emportées par la dictature macoute (1958-1986).

#### IV— Et de l'histoire immédiate 1986-2016 ?

##### Grandeur et misères du mouvement démocratique

J'ai noté ailleurs que plus encore qu'en 1956-57, la crise de succession de 1986 s'est transformée en crise générale au sein de la société haïtienne. Les demandes de justice et de démocratie ont intensément imprégné la société. Le pays s'est réveillé non seulement d'une longue dictature mais

aussi d'une histoire qui a révélé l'incapacité de ses classes dirigeantes de répondre aux exigences de développement national et de la démocratie. Ce qui caractérise précisément cette conjoncture et aggrave les crises politiques successives, ce sont à nouveau les conséquences de la faillite des classes dirigeantes et la fragilité du mouvement social couplées à une explosion démographique dont les effets sur les politiques publiques sont ravageurs et renforcent encore plus la dépendance d'Haïti.

Mais, il faut également remarquer que les crises politiques et les crises de transition révèlent la persistance des revendications à la liberté, elles aussi fondatrices de la formation sociale historique haïtienne. Si bien que l'on peut lire l'histoire sociale et politique de notre pays non plus seulement comme une succession de luttes confuses et sanglantes, mais autant comme une ligne continue de résistances multiformes contre l'oppression coloniale, esclavagiste et tyrannique. Les Duvalier ont cru y échapper en imposant le régime de terreur, ils n'ont réussi qu'à précipiter la débâcle nationale. Le mouvement démocratique promettait la rupture avec l'ancien régime, nous nous retrouvons dans la confusion.

D'une certaine manière, la transition dite interminable aboutit à une dégénérescence politique qui s'explique par cette déroute de la nouvelle classe politique post dictatoriale face à l'émergence populaire dans le jeu des pouvoirs. Leurs leaders n'avaient pas de solution, n'en ont pas plus aux questions vitales posées par les exigences de l'implantation de la démocratie dans ce pays ravagé, pas de réponse à la crise générale de la société. Quand on examine la notion de la transition pour la démocratie, on doit se demander quelle démocratie pour Haïti, dans quel contexte et à partir de quel héritage. S'agit-il seulement de fixer dans la constitution un catalogue des droits et des balises pour la gouvernance dans l'espoir ou l'illusion que la loi seule suffira? Le fait de ne pas avoir assez réfléchi à l'après Duvalier au-delà de sa chute et du catéchisme démocratique on se retrouve enlisé dans des crises à répétition qui prennent l'apparence de déficit et de confusion des normes.

Aux crises politiques fréquentes il n'y a jamais eu de solution politique satisfaisante ni de réponse institutionnelle adéquate. On organise des élections, mais elles ont été, en plus de celles avortées dans le sang en 1987, exceptionnelles en ce sens qu'elles ne découlèrent pas du rythme normal

imposé par la Constitution, mais de la recherche de solution à des crises politiques successives au point de casser le rythme constitutionnel du renouvellement des Chambres. Aujourd'hui encore, on en est à reconstituer les pouvoirs d'État dans des circonstances exceptionnelles.

Aucune force ne parvient encore à s'imposer durablement par sa vision de l'avenir, ses projets économiques et sociaux, son organisation, sa capacité de servir de point de référence à une société qui a perdu ses repères et ses moyens traditionnels de régler les conflits. L'armée s'est désagrégée et l'État considérablement affaibli. La crise de l'autorité qui perdure laisse le champ libre à toutes les mafias. À la subversion antidictatoriale de la société l'État impuissant répond par des expédients, les forces antidémocratiques et les groupes aux intérêts invouables par le banditisme et la terreur, le mouvement démocratique par une absence de cohésion et de vision stratégique.

On connaît la suite. Éprouvante à plus d'un titre, elle se résume dans une suite de conjonctures où apparaît la faiblesse des nouvelles classes dirigeantes. Les principales étapes: 1986-1988-1990; 1991-1994; 2004-2006, 2016-2021... Nous en sommes là en quête de sécurité, de stabilité et de remodelage d'une nouvelle société.

#### *Liste des Accords dits de la transition :*

*I – Pour sortir des coups d'État (1988-1994): 5 Accords, un pacte, une loi*

*A- Le Protocole d'Accord du 4 mars 1990 et le gouvernement provisoire de Mme Trouillot*

*Suite à l'éviction du général Avril le 10 mars, auteur du coup d'État contre le général Namphy, l'Assemblée de Concertation (AC) qui animait l'opposition démocratique a fait agréer une formule de sortie autour d'un gouvernement provisoire dirigé par la juge à la Cour de Cassation, Ertha Pascal Trouillot, laquelle était considérée la plus fiable parmi ses pairs. Selon le protocole d'Accord du 4 mars élaboré par l'AC en la circonstance, la présidence provisoire sera assistée d'un Conseil d'État dont le rôle et le mode de formation sont nettement définis. Il s'agit pour ce nouveau gouvernement de mener à bien le processus de la première normalisation démocratique post-Duvalier.*

*B- De nombreuses négociations et plusieurs accords politiques ont fait suite au coup d'État du 30 septembre 1991 contre le Président Aristide jusqu'à l'intervention de l'armée américaine le 14 septembre 1994.<sup>1</sup>*

*1- L'Accord de Washington du 23 février 1992 entre le président Aristide, le président du Sénat, Déjean Bélizaire et le président de la Chambre des députés, Alexandre Médard assistés des délégations suivantes:*

*— Une commission parlementaire composée de Thomas Eddy Dupiton, Jean-Robert Martinez (sénateurs), Duly Brutus et Joseph Lambert (députés)*

*— Des représentants du président Aristide: Evans Paul, Guy Alexandre, Micha Gaillard, Patrick Élie, Jean Molière et Turneb Delpé*

*— Des représentants de l'OEA-DEMOC dont Augusto Ramirez Ocampo, Enrique Peinado Barrios, Mario Gonzalez Vargas.*

*2- Le protocole d'accord du 25 février 1992 pour la mise en œuvre de l'Accord du 23 février entre le président Aristide et le PM désigné, René Théodore, sous les auspices de l'OEA représentée par son secrétaire général Joao Baena Soares.*

*3- L'Accord tripartite du 8 mai 1992 dit Accord de Port-au-Prince ou de Villa d'Accueil, en vue de la formation d'un gouvernement de consensus, entre le Pouvoir législatif, le Pouvoir exécutif et les Forces armées d'Haïti. Il est signé, pour le Pouvoir exécutif, du PM Jean-Jacques Honorat; pour le Pouvoir législatif, de Déjean Bélizaire, président du Sénat et d'Alexandre Médard, président de la Chambre des députés; pour les Forces armées d'Haïti du général Raoul Cédras.*

*4- Loi du 22 mai 1992 confirmant la dénonciation du Protocole d'Accord du 23 février, ratifiant l'Accord tripartite et établissant les modalités de mise en place d'un gouvernement de consensus. (Le Moniteur du 29 mai 1992)*

*5- L'Accord de Governors Island signé par le général Raoul Cédras, le président Aristide et l'ambassadeur Dante Caputo le 3 juillet 1992*

---

<sup>1</sup> Voir Claude Moïse, *Une constitution dans la tourmente, les Annexes*, Montréal, Les Éditions Images, 1994, p. 177-19 (analysés dans les chapitres 3 et 4, p.93-161).

*6- Le Pacte de New-York du 16 juillet 1993 engageant des blocs parlementaires et des organisations politiques.*

*Remarques: Tout cela sans résultat. Il aura fallu l'intervention militaire (septembre 1994) des États-Unis pour déloger les militaires du pouvoir et favoriser l'organisation de nouvelles élections législatives et présidentielle.*

*II – Pour sortir des crises politiques, électorales et institutionnelles:*

*A- L'accord politique du 6 mars 1999 entre le Pouvoir exécutif et des partis politiques*

*Il fait suite au blocage électoral d'avril 1997 et au dysfonctionnement des institutions de l'État central d'octobre 1997 au 7 février 2001.*

*B- La présence internationale marquante:*

*1- Une intervention militaire en 1994 suivie de 2 grandes missions: la MICIVIH et la MINUHA*

*2- À la débâcle électorale de mai 2000, s'ensuivent plusieurs missions de l'OEA. Entre 2000 et 2004 plus d'une vingtaine de missions de l'OEA plus la Résolution du Sommet des Amériques à Québec en avril 2001 enjoignant à l'OEA et à la CARICOM de trouver une solution à la crise haïtienne. Dans l'intervalle, il faut compter les résolutions.*

*3- La résolution 822 du Conseil de l'OEA (juin 2002)*

*Elle fait suite à la Résolution 806 et impose aux parties – gouvernement et opposition – des conditions contraignantes pour la garantie des droits fondamentaux, la sécurité publique et l'organisation de nouvelles élections législatives en 2003.*

*Des démarches de conciliation engagées pour la mise en œuvre de cette résolution, dont la formation du CEP, n'ont pas abouti.*

*C- L'après 29 février 2004*

*1- L'Arrangement du 29 février 2004 suite au coup de force contre le président Aristide obligé de démissionner: L'appel au président de la Cour de Cassation, Boniface Alexandre, conformément à l'article 149 de la Constitution pour la fonction de président provisoire*

2- *La formation d'un comité tripartite composé de Leslie Voltaire, ministre du gouvernement déchu, Paul Denis de la plateforme de l'opposition, Convergence démocratique, et d'Adama Guindo, représentant-résident du Pnud en Haïti. Ce comité forme un Conseil des sages dont le mandat immédiat est la désignation d'un Premier Ministre. La tâche immédiate de ce Conseil est de procéder au choix d'un Premier ministre sur une liste constituée à la suite d'un appel de candidatures.*

3- *L'Accord du 4 avril 2004 qui encadre l'Exécutif intérimaire du président Boniface Alexandre et du PM Gérard Latortue.*

4- *Le Pacte de stabilité et de gouvernabilité signé au Caribe Convention Center le 27 septembre 2005 par les partis politiques ci-dessous cités en présence du PM, du représentant du secrétaire général des NU, d'un représentant du CEP, du vice-ministre des Affaires étrangères de la Norvège et du directeur de l'ISPOS (Institut de Sciences Politiques et Sociales, Haïti). Initié par cet Institut avec l'active participation du gouvernement norvégien, ce pacte à vocation post-électorale consigne l'engagement des signataires à œuvrer à la stabilité de la normalisation démocratique. (Fanmi Lavalas, Fusion des sociaux-démocrates, Tèt Ansanm PPRH, OPL, RDNP, NDN\ GFCD, KID, MOCHRENA, ADEBHA, MRN, PDCH.)*

*D - La période 2014 -2016*

1- *L'Accord d'El Rancho (14 mars 2014)*

2- *Les recommandations de la Commission consultative présidentielle (Hôtel Kinam, 8 décembre 2014)<sup>2</sup>. Créée le 28 novembre 2014 par un arrêté présidentiel, cette commission a pour mandat de trouver la solution la plus crédible aux yeux de la nation en vue de sortir de la crise découlant du non-renouvellement du Corps législatif et des collectivités territoriales dans les délais prévus par la Constitution. La composition de la commission: Odette Roy Fombrun; Me Gérard Gourgue; Mgr Patrick Aris; Mgr Ogé Beauvoir; Pasteur Chavannes Jeune; Paul Loulou Chery; Charles Suffrard; Gabriel Fortuné; Rony Mondestin; Evans Paul; Reginald Boulos.*

---

2 Lire les Recommandations de la Commission consultative: *Le Nouvelliste* du 09 décembre 2014.

*3- Le protocole d'Accord tripartite entre le Pouvoir exécutif, le Pouvoir législatif et le Pouvoir judiciaire (29 décembre 2014)*

*4- L'Accord de l'Hôtel Kinam entre le président Joseph Martelly et les dirigeants de plusieurs partis politiques (11 janvier 2015)*

*5- Le Décret électoral du 5 mars 2015*

*6- Le Rapport de la Commission d'évaluation électorale indépendante (6 janvier 2016)*

*7- L'Accord du 6 février 2016 entre le Président de la République Michel Martelly, le Président du Sénat, Jocelerme Privert, et le Président de la Chambre des députés, Cholser Chancy.*